



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE DES PARCELLES DE TERRAIN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'AUTHIE (14 030) ET DE ROSEL (14 542) CONCERNANT « L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE (RD) 126 ET DE SON RACCORDEMENT À LA RD 170 » PORTÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

Par arrêté du 18 août 2023, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique parcellaire préalable à l'expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles à acquérir sur le territoire des communes d'AUTHIE et de ROSEL.

L'opération, portée par le Conseil Départemental du Calvados, s'inscrit au Programme Routier Départemental en vue des travaux d'aménagement et de sécurisation d'itinéraires.

La présente enquête concerne les parcelles listées dans les états parcellaires joints à la demande, d'une superficie totale d'environ 8,32 hectares sur les deux communes.

Par décision du président du tribunal administratif de Caen en date du 15 novembre 2022, la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2023 a été établie. **Madame Sophie MARIE**, professeur des écoles à la retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête parcellaire.

**Cette enquête publique parcellaire se déroulera du lundi 02 octobre à 17h00 au jeudi 19 octobre 2023 à 11h30.** La mairie de ROSEL est le siège de cette enquête.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres physiques d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public suivants :

Lieu	Jours et horaires
<b>Mairie d'AUTHIE</b> Place des 37 Canadiens – 14 280 Authie Téléphone : 02 31 71 11 00 Adresse Web : <a href="https://www.mairieauthie.fr/nous-contacter-2/">https://www.mairieauthie.fr/nous-contacter-2/</a> Courriel : <a href="mailto:contact@mairieauthie.fr">contact@mairieauthie.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00</li><li>• L'accueil du public du lundi au vendredi se fait de 9h00 à 12h30 (l'après-midi sur rendez-vous)</li><li>• La Mairie est fermée tous les mercredis après-midi</li></ul>
<b>Mairie de ROSEL</b> 6 rue Boulay 14 740 Rosel Téléphone : 02 31 80 01 51 Adresse Web : <a href="http://www.rosel.fr">http://www.rosel.fr</a> Courriel : <a href="mailto:mairie-rosel@orange.fr">mairie-rosel@orange.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• le lundi de 16H00 à 19H00,</li><li>• le jeudi de 9H30 à 12H00.</li><li>• Le samedi sur rendez-vous</li></ul>

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique parcellaire à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr>. En suivant la rubrique suivante : [Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#).

L'ensemble des pièces du dossier sera mis en ligne sur le site du département à l'adresse suivante : <https://www.calvados.fr/rd126-rd170-authie-rosel-enquete-parcellaire>

Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, sous pli cacheté, à l'adresse du siège de cette enquête. Ces observations doivent lui parvenir au plus tard le jeudi 19 octobre 2023 à 11h30, le cachet de la poste faisant foi. Elles seront visées et annexées aux registres d'enquête par les maires des communes intéressées par ce projet.

L'expropriant, le Conseil Départemental du Calvados, doit procéder aux notifications individuelles du dépôt du dossier en mairies, **15 jours** au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou immeubles considérés, lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. Les propriétaires de droits réels sont tenus de rencontrer Madame le commissaire enquêteur.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées au Conseil départemental du Calvados (personne publique responsable du projet), Direction générale adjointe Aménagement et Environnement, Direction d'Appui aux Politiques d'Aménagement, Service Foncier et Urbanisme, auprès de Monsieur Jean-Marc BLANC à l'adresse suivante : 23-25 boulevard Bertrand – B.P 20 520 – 14 035 CAEN Cedex 1 / Téléphone 02 31 57 10 29.

Madame Sophie MARIE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieu	Jours et horaires
<b>Mairie d'AUTHIE</b>	– Le mercredi 11 octobre 2023 de 9h30 à 11h30
<b>Mairie de ROSEL (Siège de l'enquête)</b>	– Lundi 02 octobre de 17h00 à 19h00 (ouverture de l'enquête) – Jeudi 19 octobre 2023 de 09h30 à 11h30 (clôture de l'enquête)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près des mairies d'AUTHIE et de ROSEL, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> .

Le préfet du Calvados déclarera ou non, par arrêté, la cessibilité des parcelles concernées par cette procédure. Il transmettra sa décision aux intéressés. Un arrêté de cessibilité accompagné de l'ensemble du dossier seront transmis au juge de l'expropriation près du Tribunal Judiciaire de Caen.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 19 OCTOBRE 2023 A 11H30**